

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 17 Décembre 2020**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/12/22**

Date de la convocation	09/12/ 2020
	<b>Votes : 24</b>
Présents : 23	Pour : 24
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0
	Ne prend pas part au vote : 1

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etait absent : M. NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme PONCE Véronique  
- Mr DUPONT Laurent à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet: Adoption d'une convention « jardin partagé » avec l'association Paulhan Solidaire

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de sa politique de développement durable, la municipalité a souhaité soutenir le projet « jardin partagé ». Ce projet en

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201217-2020-12-22-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

lien direct avec l'écologie et l'environnement a vocation à associer et à aider les plus démunis de la commune en leur permettant de produire leurs propres légumes.

A ce titre, il convient de conclure une convention avec l'association Paulhan Solidaire de mise à disposition temporaire de parcelles municipales, afin de déterminer les conditions et les modalités pratiques d'utilisation de ces parcelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 24 voix Pour, 1 élu ne prend pas part au vote car il est membre de cette association,

- Approuve la convention de mise à disposition temporaire de parcelles municipales avec l'association Paulhan Solidaire pour le jardin partagé,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

*Le Maire,*  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201217-2020-12-22-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020